



**ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE  
DU BICROSS CLUB DE MARTRAGNY  
MAIRIE – RUE DE CREULLY – MARTRAGNY  
14740 MOULINS-EN-BESSIN**

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

VERSION DU 01/09/2020

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales des statuts de l'association. Il est rappelé que chaque adhérent(e) et / ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale.

Le bon fonctionnement de l'association réside dans l'entente cordiale de ses membres. Il est donc de la responsabilité de chacun de se montrer courtois entre parents, avec les encadrants du club, les bénévoles et les membres du Bureau. Des sanctions peuvent être prononcées par le Bureau en cas de manquement grave à cette règle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association avec un remboursement partiel de l'adhésion.

## **Bases de la pratique**

Tout pratiquant doit être âgé d'au moins 3 ans et savoir faire du vélo sans l'assistance d'un tiers.

Deux séances de découverte sont possibles pour les nouveaux adhérents. Pour les pratiquants mineurs, la présence d'un parent lors de ces séances est obligatoire.

## **L'équipement**

Sur la piste le pratiquant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir :

- Un casque intégral homologué attaché
- Une paire de gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- Un vêtement à manches longues. Les vêtements à manche courtes sont autorisés mais uniquement avec une protection du coude
- Un pantalon à jambes longues (jogging interdit). Les pantalons courts sont autorisés mais uniquement avec une protection du genou et, éventuellement, du tibia
- Une paire de chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées
- Une paire de chaussettes couvrant les chevilles
- Un vélo en bon état de fonctionnement

Le pratiquant devra se présenter avec du matériel en bon état, vélo de prêt compris. Il en va de sa sécurité et de celle des autres pratiquants.

L'équipement prêté est sous la responsabilité du pratiquant. Dans le cas des vélos : l'emprunteur doit nettoyer son vélo après chaque entraînement.

L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pratiquant, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

## **Les entraînements**

Pour participer aux séances d'entraînement, le pratiquant doit être à jour de son adhésion. La date limite de paiement de l'adhésion est le premier week-end d'octobre.

Dans le cas de non-paiement de l'adhésion, ce dernier ne sera pas admis sur la piste pour les entraînements.

Les entraînements sont encadrés par des bénévoles. Ils sont les seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés. Ils sont également les garants du respect du présent règlement et du projet du club.

Lors des créneaux d'entraînement, les pratiquants sont répartis par groupes définis par le ou les encadrants.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées par mail, sms ou sur Facebook.

La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pratiquant de respecter les groupes et les horaires.

Il est interdit de quitter l'entraînement et/ou stage avant la fin sans prévenir l'encadrant pour des raisons de sécurité.

Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement.

L'accès de la piste (Start et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pratiquants, encadrants et bénévoles de permanence durant les entraînements. En aucun cas, les parents et accompagnants sont autorisés à entrer sur la piste et le haut des virages sans autorisation des encadrants ou des bénévoles de permanence. Les encadrants sont disponibles aux pauses et aux changements de groupe.

Les parents et accompagnants peuvent assister aux entraînements en restant sur les extérieurs : le long de la première et de la deuxième ligne.

Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.

Le club est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige. En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pratiquant.

Des « pistes libres » pourront être ouvertes sur des dates et créneaux horaires spécifiques (en dehors de ceux des entraînements) et accessibles à tous les pratiquants du club. Ces « pistes libres » ne sont pas des entraînements : un encadrant ou un bénévole du club encadre la piste libre mais n'est pas responsable. Chaque pilote mineur doit avoir un responsable avec lui. Sur la piste, des arrêts sont possibles, mais

uniquement en fin de chaque ligne, serrés sur la gauche. Il est interdit de prendre la piste à l'envers durant les pistes libres.

Durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement pourront être organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.

Des stages pourront être organisés par le Club pour travailler sur les pistes voisines ou plus lointaines.

En dehors des entraînements, pistes libres et stages, la piste est accessible à tous, adhérent ou pas du Club. Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait lors d'une utilisation faite en dehors des activités du Club.

Les pratiquants et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPERATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entraînement. Une poubelle est disponible au niveau du local.

L'association souhaite préserver le site ainsi que les sportifs s'exerçant poumons ouverts. Merci de respecter la propreté en ne jetant pas les mégots n'importe où et de respecter nos sportifs en ne fumant pas vers les locaux ou aux abords de la piste.

## **Les bénévoles**

Les bénévoles du club sont présents pour la mise en place du cadre du club, la gestion et le bon fonctionnement de celui-ci. Chaque membre ou parent de membre peut devenir bénévole au sein du club en tant que membre actif répondant présent lorsque l'occasion se présente ou se proposant volontairement.

Pour faire partie du Bureau du Club, il convient de se présenter à une fonction lors de chaque Assemblée Générale. Si plusieurs personnes postulent pour la même fonction, un vote sera effectué afin de les départager. Les personnes autorisées à voter sont : les membres actuels du Bureau, les adhérents présents à l'Assemblée Générale ou leur représentant légal si ils sont mineurs.